

Swipe

> **Fiscalité**

Impôts et Covid-19 :
décalage des dates de
déclarations pour les
particuliers

01. Déclarations format papier



Quelle déclaration ?

- Déclaration IR 2019 et/ou
- IFI 2020

Quand ?

Limite : **Vendredi 12 juin 2020 (23H59)**

Qui?

- Résident ou non-résident fiscal français.

A noter : Pour les contribuable ayant déclaré sous format papier en 2019, la réception des déclarations papiers par la poste aura lieu entre le 20 avril et le 15 mai 2020.

02. Déclarations par internet



Quand et qui ?

Les dates limites sont différentes selon le lieu de résidence :

Jeudi 4 juin 2020 (23h59): Zone 1
(départements 1 à 19) & non-résidents
fiscaux français

Lundi 8 juin 2020 (23h59): Zone 2
(départements 20 à 54)

Jeudi 11 juin 2020 (23h59): Zone 3
(départements 55 à 976)

A noter : le service de déclaration en ligne sera ouvert sur impot.gouv.fr à **compter du lundi 20 avril 2020**.

03. Nouveauté 2020: déclaration tacite



Qui ?

Les contribuables dont l'ensemble des informations et revenus figurent dans la déclaration fiscale 2020 pré-remplie.

Comment ?

Si les conditions de la déclaration « tacite » sont réunies, **l'absence de dépôt de la déclaration IR 2019 ne sera pas sanctionnée par une pénalité.**



04. Réception des avis d'imposition et taux de prélèvement à la source



A compter de fin juillet 2020 (à confirmer #COVID19)

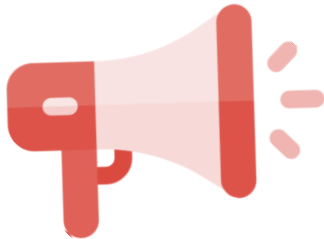
- Réception de l'avis d'imposition IR2019 et IFI2020

A compter du 1^{er} septembre 2020

- Application du nouveau taux de prélèvement/acompte prenant en compte les éléments indiqués dans la déclaration IR 2019
- Application de ce nouveau taux jusqu'au 31 août 2021 (sauf modification de sa situation sur son espace personnel impôt. gouv. par le contribuable)



05. Rappel sur l'IFI 2020



Quelle que soit la valeur du patrimoine

- La déclaration IFI est à **déposer selon les mêmes délais** que la déclaration des revenus
- **Un seul formulaire IFI** doit être complété : 2042 IFI (plus de report en 2042 C ou de formulaire 2725)



Dons déductibles

La date limite pour effectuer des dons déductibles pour l'IFI 2020 = Date limite de dépôt de la déclaration IFI 2020



CORNET VINCENT SEGUREL

Swipe

www.cvs-avocats.com

